



Assemblée générale

Distr. générale
5 février 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 142 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre

Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	1-3	3
II. Ressources nécessaires	4-5	7
A. Ressources financières	4-5	7
B. Ressources humaines		9
III. Analyse des variations	6-18	10
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	19	14
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies		15
Annexe		
Organigramme		16
Carte		17

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, dont le montant est de 45 686 700 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'un montant de 1 318 300 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 1 230 militaires, 35 membres du personnel de police civile, 47 fonctionnaires internationaux et 108 agents recrutés dans le pays.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02)	Montants répartis (2002/03)	Prévisions de dépenses (2003/04)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	20 169,2	21 140,6	21 043,3	(97,3)	(0,5)
Personnel civil	8 678,4	9 430,4	10 204,0	773,6	8,2
Dépenses opérationnelles	11 440,8	13 081,7	13 121,1	39,4	0,3
Montant brut	40 288,4	43 652,7	44 368,4	715,7	1,6
Recettes provenant des contributions du personnel	1 489,0	1 636,2	1 772,7	136,5	8,3
Montant net	38 799,4	42 016,5	42 595,7	579,2	1,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 356,1	1 321,2	1 318,3	(2,9)	(0,2)
Total	41 644,5	44 973,9	45 686,7	712,8	1,6

Ressources humaines

Catégorie de personnel	Postes approuvés (2002/03 ^a)	Postes proposés (2003/04)	Diminution/ augmentation nette
Contingents	1 230	1 230	–
Police civile	35	35	–
Personnel international	44	47	3
Personnel recruté dans le pays	105	108	3

^a Effectif autorisé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) dans sa résolution 186 (1964) du 4 mars 1964. Il en a autorisé la prolongation jusqu'au 15 juin 2003 dans sa résolution 1442 (2002) du 25 novembre 2002.
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir préserver la paix et la sécurité à Chypre et favoriser le retour à la normale.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après.

Composante 1 : Composante politique

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits exécutés</i>
1.1 Amélioration des relations entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque	Intensification des contacts entre les deux communautés	Maintien de relations étroites avec les deux parties afin de résoudre les problèmes et de trouver des solutions Mise en oeuvre d'initiatives visant à renforcer la confiance entre les communautés chypriotes Organisation d'activités pour célébrer la Journée des Nations Unies Organisation à intervalles réguliers de réunions entre les groupes professionnels et sociaux intéressés appartenant à l'une et l'autre communautés Maintien de contacts étroits avec les puissances garantes et les autres États Membres concernés Organisation à intervalles réguliers de réunions d'information à l'intention des médias
1.2 Poursuite de la normalisation dans la zone tampon à Chypre	Réalisation de projets économiques dans la zone tampon	Facilitation de la réalisation de projets économiques au bénéfice des communautés chypriote grecque et chypriote turque

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits exécutés</i>
	<p>Réduction du nombre de mines et de munitions non explosées dans la zone tampon</p> <p>Réduction du nombre de plaintes dans le village de Pyla</p>	<p>Mise en train de projets de restauration dans le village de Pyla avec la coopération des deux communautés</p> <p>Participation au règlement des questions d'ordre économique et juridique qui opposent les deux parties</p> <p>Aide au déminage des terres arables</p>
1.3 Amélioration des conditions de vie des Chypriotes grecs et des Maronites dans le nord et des Chypriotes turcs dans le sud	Réactions favorables exprimées par les communautés indiquant une amélioration de leurs conditions de vie	<p>Visites humanitaires auprès de Chypriotes grecs dans la péninsule de Karpas et de Maronites dans le nord</p> <p>Organisation de réunions à intervalles réguliers avec des Chypriotes turcs dans le sud</p> <p>Facilitation du regroupement familial</p> <p>Facilitation de l'assistance médicale</p>
<i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les parties au conflit coopèrent.		

Composante 2 : Composante militaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits exécutés</i>
2.1 Respect du cessez-le-feu à Chypre	<p>Aucune violation grave</p> <p>Diminution du nombre de violations mineures</p>	<p>Patrouilles de surveillance dans la zone tampon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 44 bases de patrouilles d'observation opérationnelles en permanence • 17 250 patrouilles terrestres • 800 patrouilles aériennes <p>Maintien des contacts avec les forces adverses à tous les niveaux</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits exécutés</i>
		Interventions visant à prévenir les violations ou à y remédier Enquêtes sur les incidents relatifs à des violations
<i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les parties au conflit coopèrent.		

Composante 3 : Police civile

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits exécutés</i>
3.1 Maintien de l'ordre à l'intérieur de la zone tampon	Diminution du nombre de crimes graves commis à l'intérieur de la zone tampon Aucune entrée illégale ou manifestation violente	2 400 patrouilles sur piste Enquêtes Notification de franchissements de la ligne de sécurité maritime Notification de constructions non autorisées dans la zone tampon Réunions de village et liaison avec le public Notification d'incidents liés au forage de puits
<i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les parties au conflit coopèrent.		

Composante 4 : Appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits exécutés</i>
4.1 Efficacité accrue de l'appui fourni à la Force	Les bureaux clients expriment un degré de satisfaction élevé en ce qui concerne les services d'appui	Mise en oeuvre de la deuxième phase du plan quadriennal d'infrastructure de la Force; installation de 21 nouvelles unités de logement, unités-hygiène et unités-cuisine préfabriquées Mise en oeuvre de la première phase d'un programme planifié d'amélioration et de modernisation du réseau de communication

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits exécutés</i>
		<p>Remplacement de matériel obsolète :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 radios portatives • 30 stations mobiles/fixes • 3 répéteurs • 3 liaisons hertziennes • 3 tours de transmission <p>Réfection de 10 kilomètres de piste de patrouille dans le secteur 4</p> <p>Entretien de 40 kilomètres de piste de patrouille</p> <p>Remplacement de 12 groupes électrogènes et de 3 véhicules</p> <p>Émission de 600 bons de commande</p> <p>Conclusion de 110 contrats</p> <p>Règlement de 3 000 factures</p> <p>Mise en oeuvre du plan d'achat</p> <p>Inspections du matériel appartenant aux contingents</p> <p>Opérations de relève et de rapatriement des troupes</p> <p>Formation de 116 membres du personnel</p> <p>Fourniture de services médicaux et sanitaires</p> <p>Organisation de manoeuvres et de tournois militaires</p> <p>Application des recommandations des commissaires aux comptes</p>
<p><i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les fournisseurs et les prestataires de services soient en mesure de répondre aux besoins de la Force.</p>		

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. Pour l'exercice budgétaire allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004.)

Catégorie de dépenses	Dépenses	Montants	Prévisions	Variation	
	(2001/02)	répartis (2002/03)	de dépenses (2003/04)	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	19 954,5	20 933,8	20 845,1	(88,7)	(0,4)
Police civile	214,7	206,8	198,2	(8,6)	(4,2)
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Personnel civil					
Personnel international ^a	5 146,2	5 426,2	5 921,8	495,6	9,1
Personnel recruté dans le pays ^b	3 532,2	4 004,2	4 282,2	278,0	6,9
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	86,3	50,0	50,0	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	—	—	—	—	—
Voyages	108,2	163,2	277,0	113,8	69,7
Installations et infrastructures	4 512,5	4 665,9	4 853,4	187,5	4,0
Transports terrestres	1 493,0	1 872,1	1 743,5	(128,6)	(6,9)
Transports aériens	1 266,1	1 433,4	1 397,7	(35,7)	(2,5)
Transports maritimes	—	—	—	—	—
Transmissions	799,8	825,5	885,5	60,0	7,3
Informatique	369,4	858,0	717,2	(140,8)	(16,4)
Services médicaux	190,9	219,5	207,0	(12,5)	(5,7)
Matériel spécial	—	285,6	306,0	20,4	7,1
Fournitures, services et matériel divers	2 614,6	2 708,5	2 683,8	(24,7)	(0,9)
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total brut	40 288,4	43 652,7	44 368,4	715,7	1,6
Recettes provenant des contributions du personnel	1 489,0	1 636,2	1 772,7	136,5	8,3
Total net	38 799,4	42 016,5	42 595,7	579,2	1,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées ^c)	1 356,1	1 321,2	1 318,3	(2,9)	(0,2)
Total	41 644,5	44 973,9	45 686,7	712,8	1,6

^a Le montant pour 2003/04 repose sur un taux de vacance de poste de 5 %, contre 4 % pour 2002/03.

^b Les montants pour 2003/04 et 2002/03 ne tiennent pas compte des taux de vacance de postes et reposent sur l'hypothèse selon laquelle tous les postes sont pourvus.

^c Les montants pour 2003/04 incluent des contributions versées par les Gouvernements australien, chypriote et britannique, qui s'élèvent respectivement à 60 000 dollars, 1 244 300 et 14 000 dollars.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

4. Les montants prévus au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome qui sont compris dans le total des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se répartissent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	1 181,4
Soutien logistique autonome	—
Total	1 181,4

3. Contributions non budgétisées

5. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 est la suivante :

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative (milliers de dollars É.-U.)</i>
Accord sur le statut des forces ^a	130,9

^a Valeur marchande, selon les estimations de la Force, du coût des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements fournis à titre gracieux par le Gouvernement chypriote aux contingents et aux unités de police civile, y compris le bâtiment du quartier général de la Force.

B. Ressources humaines

1. Personnel militaire et personnel de police

	<i>Effectif autorisé (2002/03)</i>	<i>Effectif proposé (2003/04)</i>	<i>Variation nette</i>
Contingents	1 230	1 230	–
Personnel de police	35	35	–

2. Personnel civil

	<i>Personnel international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté dans le pays</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général^a											
Effectif autorisé 2002/03	2	1	2	1	–	3	–	9	6	–	15
Effectif proposé 2003/04	2	1	2	2	3	–	–	10	6	–	16
Bureau du commandant de la Force											
Effectif autorisé 2002/03	–	1	–	–	1	–	–	2	–	–	2
Effectif proposé 2003/04	–	1	1	–	1	–	–	3	3	–	6
Police civile											
Effectif autorisé 2002/03	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Effectif proposé 2003/04	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Division de l'administration											
Effectif autorisé 2002/03	–	–	2	3	28	–	–	33	97	–	130
Effectif proposé 2003/04	–	1	3	5	23	1	1	34	97	–	131
Total											
Effectif autorisé 2002/03	2	2	4	4	29	3	–	44	105	–	149
Effectif proposé 2003/04	2	3	6	7	27	1	1	47	108	–	155
Variation nette	–	1	2	3	(2)	(2)	1	3	3	–	6

^a Comprend ses collaborateurs directs et le Bureau du chef de la mission.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Personnel international	495,6	9,1 %

• **Gestion : Moyens revus à la hausse et produits inchangés**

6. L'augmentation des ressources nécessaires est avant tout imputable à la création de trois postes supplémentaires de fonctionnaire recruté sur le plan international, au reclassement d'un poste de P-5 à D-1 et de sept postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, essentiellement de la catégorie du Service mobile à celle des administrateurs, résultant de l'opération de classement des emplois par le Bureau de la gestion des ressources humaines, qui s'est achevée en avril 2002. Les estimations sont basées sur un taux de vacance de postes de 5 %.

7. Les trois postes supplémentaires de fonctionnaire recruté sur le plan international qu'il est proposé de créer sont les suivants : a) un poste P-5 destiné au chef d'état-major, afin de rendre le commandement et le contrôle opérationnel de la Force plus efficaces; le titulaire serait habilité à exercer les fonctions du commandant de la Force en l'absence de celui-ci; b) un poste P-2 d'administrateur adjoint chargé de l'information, dont le titulaire fournirait au porte-parole une assistance indispensable pour assumer la charge de travail additionnelle liée à

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

l'accélération des négociations et à l'intérêt accru des médias pour la situation à Chypre qui en résulte; c) un poste d'agent de sécurité, dont le titulaire coordonnerait les fonctions de sécurité auparavant assumées à titre temporaire et ponctuel par un officier.

8. Après examen de la question, il a été décidé que le poste de chef de l'administration devrait être reclassé à D-1. C'est au seul chef de l'administration qu'incombent les responsabilités et les obligations liées à la gestion de l'ensemble de l'appui administratif et logistique fourni à la mission (services techniques et gestion des ressources humaines et financières). Le reclassement de ce poste permettrait de placer son titulaire au même niveau que ses homologues dans d'autres missions de petite et moyenne envergure. En ce qui concerne la dotation en effectifs, on note également le reclassement de quatre postes d'agent du Service mobile

(2 P-2, 1 P-3 et 1 P-4), le reclassement du poste P-3 de chef du personnel civil à la classe P-4 et le transfert net de deux postes d'agent des services généraux à la catégorie du Service mobile.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté dans le pays	278,0	6,9 %

• **Gestion : Moyens revus à la hausse et produits inchangés**

9. L'augmentation des ressources nécessaires est essentiellement imputable à la création de trois postes supplémentaires et à l'accroissement des dépenses de personnel calculé à partir des dépenses effectives récentes. Il n'a pas été appliqué d'abattement pour vacance de postes du fait que tous les postes devraient être pourvus.

10. Il est proposé de créer trois nouveaux postes à la Division de l'administration, à savoir : a) un poste de commis aux fournitures et à l'inventaire, pour faciliter la réception et la vérification des factures et des pièces connexes ainsi que le traitement et la mise en concordance des bordereaux de réception et d'inspection; et b) un poste de technicien des communications et un poste de gestionnaire de réseau, afin de renforcer les capacités des services d'appui informatique en modernisant et en maintenant l'infrastructure de transmissions et d'informatique de la mission.

11. La dotation en effectifs proposée traduit aussi le redéploiement de trois postes (occupés par des agents recrutés dans le pays) de l'élément de police militaire et du Bureau du chef du personnel, qui dépend de la Division de l'administration, vers le Bureau du commandant de la Force, étant donné que les fonctions attachées à ces postes sont davantage liées aux activités de ce dernier.

	<i>Variation</i>	
Voyage	113,8	69,7 %

• **Gestion : Produits et moyens revus à la hausse**

12. L'augmentation des ressources nécessaires est imputable à l'accroissement du nombre de voyages effectués par le personnel qui suit des formations en dehors de la zone de la mission, essentiellement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, et du nombre de déplacements prévus des fonctionnaires du Siège

qui se rendent dans la zone de la mission. Cet accroissement s'explique par le renforcement des capacités du Département des opérations de maintien de la paix et l'importance que ce dernier attache à l'encadrement et à l'appui fourni dans les domaines administratif, financier, logistique et technique, y compris pour ce qui touche aux initiatives liées aux télécommunications et à l'informatique.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	187,5	4 %

• **Gestion : Produits et moyens revus à la hausse**

13. L'augmentation des ressources nécessaires est essentiellement imputable à l'achat de 12 groupes électrogènes au titre de la modernisation des installations d'hébergement des contingents.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(128,6)	(6,9 %)

• **Gestion : Renouvellement du parc de véhicules revu à la baisse**

14. La réduction des ressources nécessaires tient essentiellement au fait que les coûts unitaires du remplacement de trois véhicules moyens étaient inférieurs aux coûts unitaires du remplacement de trois camions lourds durant la période 2002/03.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	60,0	7,3 %

• **Gestion : Moyens revus à la hausse et produits inchangés**

15. L'accroissement des ressources tient essentiellement à l'élévation du coût des communications par répéteur et de la location de lignes nécessaires en raison de l'augmentation de la largeur de bande rendue indispensable pour la mise en service de nouveaux systèmes d'information et de communication.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(140,8)	(16,4 %)

• **Gestion : Renouvellement du matériel revu à la baisse**

16. La réduction des ressources nécessaires tient essentiellement aux économies réalisées au titre du remplacement du matériel informatique.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(12,5)	(5,7 %)

• **Gestion : Moyens revus à la baisse et produits inchangés**

17. La réduction des ressources nécessaires tient essentiellement à l'amélioration des services fournis par les infirmeries de la Force, qui rend le personnel moins tributaire de services médicaux privés.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	20,4	7,1 %

• **Facteurs externes : Évolution des prix du marché par rapport aux prévisions**

18. L'augmentation des ressources nécessaires est imputable au remplacement de six dispositifs d'observation nocturne d'un coût unitaire plus élevé que prévu.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

19. En ce qui concerne le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, d'un crédit d'un montant de 44 368 400 dollars, dont un montant net de 20 698 500 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (14 198 500 dollars) et grec (6,5 millions de dollars);

b) La mise en recouvrement, à raison de 1 972 491 dollars par mois, d'un montant de 23 669 900 dollars, représentant le solde du crédit ouvert, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

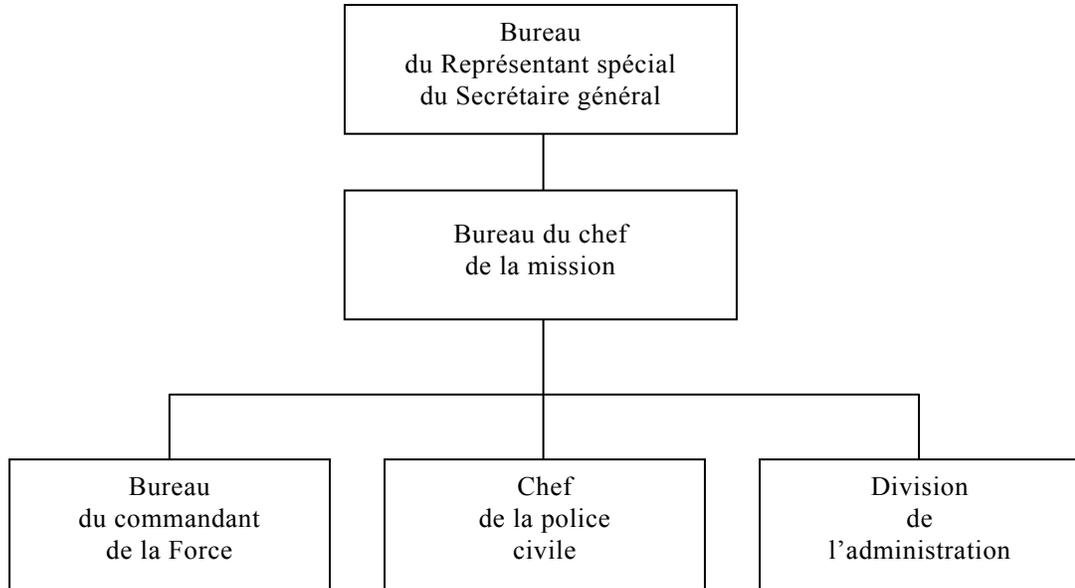
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a recommandé que l'Administration poursuive ses efforts auprès du Gouvernement hôte en vue d'obtenir l'exonération de la mission de la taxe à la valeur ajoutée ^a .	La Force a poursuivi ses efforts en vue de faire exonérer la mission de la taxe à la valeur ajoutée sur tous les biens et services acquis localement, sans aucun succès étant donné que le Gouvernement hôte préfère continuer d'appliquer la disposition financière interdisant l'octroi d'une exemption pure et simple à la Force au moment de la transaction. La Force tient donc un registre des taxes à la valeur ajoutée versées aux fournisseurs et adresse tous les trois mois au Gouvernement hôte des demandes de remboursement.

^a Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément No 5 (A/56/5)*, vol. II, chap. II, par. 136.

Annexe

Organigramme



Carte